



Attestation d'accueil - Certificat d'hébergement

Où vous adresser ? Police Municipale

Pièces à fournir de la part de la personne qui héberge (originaux + photocopie des documents)

- 1 pièce d'identité
- 2 justificatifs de domicile (différents)
- 2 bulletins de salaire
- Timbre fiscal de 30 euros (bureau de tabac, perception, trésor public)

Pièces à fournir pour la personne qui doit venir

- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- Numéro de passeport
- Adresse
- Si la personne vient seule ou accompagnée
- Date d'arrivée
- Date de départ (maximum 3 mois)